

<https://cdurable.info/Le-developpement-durable-dans-les-grandes-villes-en-2010,2936.html>

Etude collectivité - 2010

Le de veloppement durable dans les grandes villes et agglome rations a l'heure de la loi Grenelle 2



- Développement Durable en action -
Date de mise en ligne : jeudi 14 octobre 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

BMJ Ratings, en partenariat avec l'Association des Maires de Grandes Villes de France et le Comite 21, publie une e tude [1] intitule e « Le de veloppement durable dans les grandes villes et grandes agglome rations en 2010 ». Lance e avant l'adoption de la loi Grenelle 2, celle-ci dresse un e tat des lieux sur la prise en compte des enjeux du de veloppement durable dans les politiques conduites dans les me tropoles re gionales. Elle recense les pratiques innovantes et exemplaires dans 5 domaines : gouvernance, environnement, cohe sion sociale, de veloppement e conomique, ame nagement de l'espace et du ba ti.

« L'e tude nous enseigne qu'au-dela de leurs engagements propres, les grandes villes de France jouent un ro le de relais important dans la sensibilisation des citoyens. En effet, si le Grenelle de l'Environnement a be ne ficie d'importantes retombe es me diatiques, il est reste relativement abstrait et e loigne des pre occupations quotidiennes des citoyens pour entrainer un changement significatif de comportement. C'est sur le terrain des re alisations tangibles que la re alite de cette mutation pourra s'engager et se mesurer. Dans un environnement ou l'Etat, les entreprises, les collectivite s et les citoyens endossent chacun un ro le d'acteur responsable, la place des grandes villes et agglome rations apparait comme essentielle. Je vois a cela trois explications particulie res. Tout d'abord celle de la proximite du citoyen aux actions concre tes du de veloppement durable : la re habilitation des sites, la re novation immobili re, le transport urbain notamment. Ensuite celle des capacite s financie res et humaines que permet leur grande taille, a la diffe rence d'autres collectivite s aux ressources quantitatives et qualitatives plus limite es. Enfin, celle de la mixite des attentes qui font des grandes villes le carrefour de de mocraties rompues aux exigences de la gestion des contradictions et des attentes de parties prenantes multiples. »

Pascal Bello Directeur Ge ne ral de BMJ Ratings

Principaux enseignements

Les principaux enseignements portent essentiellement sur les actions locales relatives aux dispositions de la loi Grenelle 2 et en particulier sur les politiques e nerge tiques territoriales. **68 %** des grandes villes et agglome rations interroge es **de clarent avoir lance un plan climat e nergie**, mesure phare du Grenelle 2 qui sera biento t obligatoire pour toutes les collectivite s de plus de 50 000 habitants, et **29 %** d'entre- elles **de clarent en avoir le projet**.

Energie renouvelable

En matie re d'e nergie renouvelable, cette enque te re ve le que **les me tropoles re gionales soutiennent principalement la filie re solaire** - thermique et/ou photovoltaique - (**83 %**). Viennent ensuite **la filie re bois (67%), la biomasse (58%) et l'e olien (33%)**.

Performance énérgétique

En matie re de performance e nerge tique, **50 %** des villes et agglome rations interroge es **pre cisent que les e quipements construits sur leur territoire sont du niveau Ba timent Basse Consommation**. **19 %** d'entre-elles **de clarent s'e tre de ja fixe es la production de ba timents a e nergie passive** et **12 %** la production **de ba timents a e nergie positive**, anticipant ainsi une réglemmentation encore plus ambitieuse que la loi Grenelle 2.

Eco-quartier

Sur le plan de l'ame nagement du territoire, l'enque te re ve le que la France semble combler son retard en matie re de cre ation d'eco-quartiers, devenus, selon l'enque te, un symbole d'ame nagement durable. **60 % des grandes villes et agglome rations affirment avoir un projet d'eco-quartier** en cours ou a venir.

Agenda 21

Sur le plan de la gouvernance, **59 % des collectivite s sonde es de clarent s'e tre engage es dans une de marche d'Agenda 21 local**, pre cisant que cet engagement, pour la majorite d'entre elles, remonte a la pe riode 2003 - 2006. Par ailleurs, l'enque te montre que **84 % des me tropoles re gionales ont mis en place un service de die au de veloppement durable**, le plus souvent rattache directement au Directeur Ge ne ral des Services, signe d'une e volution des pratiques en matie re d'inte gration des enjeux du de veloppement durable dans les politiques publiques locales.

Biodiversité

Enfin, anne e de la biodiversite oblige, l'enque te re ve le que **81 % des collectivite s sonde es affirment avoir proce de a un inventaire de la faune et de la flore sur leur territoire**, **44 %** pre cisent avoir re alise un **diagnostic** mais seulement **30 %** affirment avoir mis en place un **observatoire** de la biodiversite .

Synthèse des résultats



[Télécharger la synthese des résultats de l'étude](#)

Ame nagement et de veloppement e conomique

Avec la loi Grenelle 2, les outils de planification territoriale doivent davantage inte grer les enjeux du de veloppement durable. Les collectivite s n'ont pas attendu la loi pour s'en pre occuper : 48% des villes et agglome ration nous ayant re pondu ont de ja adopte volontairement une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®) pour l'e laboration de leurs documents, outil de veloppe par l'Ademe qui prend en compte les principaux facteurs qui influent sur la qualite des relations entre ba ti et environnement : l'eau, les de chets, l'e nergie, les transports, le bruit, les paysages, la biodiversite et le climat.

L'e co-quartier est devenu le symbole d'un projet d'ame nagement durable. Les collectivite s franc'aises, en retard par rapport aux pays europe ens voisins sur le sujet ces dernie res anne es, se sont depuis engage es, la majorite des grandes villes nous de clarant avoir un projet d'e co quartier. L'enque te rele ve ne anmoins une grande he te roge ne ite des projets, sur la surface concerne e (de 1,8 a 600 hectares), le nombre d'habitants et de logements pre vus (de 110 a 10 000 logements), l'implantation ge ographique (re novation urbaine, friches re habilites, nouveaux quartiers).

La loi Grenelle 2 vient e galement renforcer l'importance et le ro le des Sche mas de Cohe rence Territoriale (SCoT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) intercommunaux. Pour autant, on constate que :

" Seulement 41% des collectivite s de clarent que leur territoire est couvert par un SCoT et 52% que ce type de de marche est en projet.

" Seulement 14% posse dent un PLU communautaire et 14% en ont le projet.

En ce qui concerne la performance e nerge tique des ba timents, les collectivite s semblent en ligne par rapport a la loi Grenelle 2 ; 1 une collectivite sur 2 de clare que les e quipements construits sont du niveau Ba timent Basse Consommation. Afin d'anticiper une re glementation encore plus ambitieuse (ba timents a e nergie positive (BEPOS) a l'horizon 2020), 19% de clarent s'e tre de ja fixe s la production de ba timents a e nergie passive et 12% des ba timents a e nergie positive.

La loi du 11 fe vrier 2005 oblige les collectivite s a rendre accessibles les espaces publics sur l'ensemble de la chai ne de de placement (ba timents publics, voirie et services de transports collectifs) aux personnes handicape es, un diagnostic d'accessibilite devant e tre re alise pre alablement. Si 65% des grandes villes et agglome rations connaissent le taux d'accessibilite de leurs infrastructures de transports collectifs, le constat est plus mitige concernant les ba timents, puisque seulement 38% des collectivite s ayant re pondu connaissent le taux d'accessibilite de leurs infrastructures ba ties.

Toujours en matie re de transports, les collectivite s initient de nombreuses de marches pour promouvoir et encourager l'utilisation de mode de transports alternatifs. Le ve lo est ve ritablement la « petite reine » des de placements doux, 100% des collectivite s ayant e labore un sche ma pistes cyclables et 75% ayant mis en place des ve los en libre service ou en location.

En matie re de de veloppement e conomique, des de marches encore novatrices il y a quelques anne es, comme le soutien a l'e conomie sociale et solidaire (86% des re pondants) ou la cre ation d'e co-parcs (57%), semblent aujourd'hui largement engage es.

Solidarite s

La politique de l'habitat, avec celles de l'ame nagement et des transports, constitue une pre rogative et un levier d'action forts pour les collectivite s en matie re de de veloppement durable. Deux des de fis d'avenir (la question environnementale et celle du vieillissement de la population) semblent particulie rement bien inte gre s, 90% des grandes villes et agglome rations de clarant favoriser l'adaptation des logements aux normes environnementales et 87% l'adaptation des logements aux personnes de pendantes.

L'efficacite e nerge tique des logements est une pre occupation majeure du Grenelle de l'environnement, avec pour corolaire la lutte contre la pre carite e nerge tique. Les collectivite s s'investissent de ja pour aider les particuliers en matie re de re novation e nerge tique : on trouve par ordre d'importance l'accompagnement et le conseil pour des travaux d'e conomie d'e nergie (79%), l'octroi de subventions pour l'installation de dispositif utilisant de l'e nergie renouvelables (52%), et l'octroi de subventions pour des travaux d'ame lioration e nerge tique (48%).

Par ailleurs, les Ope rations Programme es Thermiques et e nerge tiques des Ba timents (OPATB) correspondent a des programmes de subventions et des travaux de mai trise de l'e nergie dans les ba timents re sidentiels et tertiaires, publics et prive s qui se de veloppent au sein des collectivite s. 21% d'entre elles nous de clarent en avoir lance une et 32% en sont au stade du projet.

Environnement

Pre s des trois quarts des grandes villes et agglome rations (74%) ont de sormais formalise (par un document ou une de libe ration) leur politique e nerge tique territoriale. Mesure phare de la loi dite Grenelle 2, les plans climat e nergie territoriaux, qui seront biento t obligatoires pour toutes les collectivite s de plus de 50 000 habitants, ont de ja e te lance s par 68% des villes et agglome rations nous ayant re pondu, 29% en ayant le projet. Cette politique

reste relativement re cente, la majorite des de libe rations relatives aux plans climat s'e tant tenue en 2009 ou 2010.

La tre s grande majorite d'entre elles (87%) de clare avoir re alise un bilan des e missions de GES ou un bilan e nerge tique. Parmi celles-ci, 67% ont fait appel a l'outil Bilan Carbone de l'Ademe, 63% a une autre forme d'audit e nerge tique et 48% a une thermographie ae rienne.

En matie re d'e nergies renouvelables, le soutien aux filie res porte de fac'on de croissante sur la filie re solaire (thermique et/ou photovoltaique, 83% des re penses), la filie re bois (67%), la biomasse (58%) et l'e olien (33%). Retenons e galement l'utilisation de la biomasse dans les re seaux de chauffage urbain, ainsi que l'inte gration des e nergies renouvelables dans les nouveaux re seaux de chaleur ou dans les clauses de reconduction des de le gations de service public.

La directive 2008/98/CE du Parlement europe en et du Conseil de finit une hie rarchie dans le traitement des de chets : pre vention, re e mploi, recyclage, valorisation (dont e nerge tique), et en dernier recours e limination. Plus de 9 collectivite s sur 10 ont cre e des de chetteries, la me me proportion (93%) menant des actions en faveur du compostage, pre s des trois quarts (74%) ont de veloppe une valorisation e nerge tique par la mise en place de re seaux de chaleur. La cre ation ou le soutien des recycleries ressourceries devient majoritairement re pandue (56% des re penses). Seule la production d'e nergie par me thanisation des de chets est minoritaire (19%).

La promotion du compostage est un champ d'action de plus en plus investigue par les collectivite s. Les actions en la matie re sont principalement cible es vers les habitations individuelles, la mise en place de composteurs pour les habitations collectives restant une action minoritaire (42%). En cette anne e 2010 de la biodiversite , 81% des grandes villes et agglome rations nous re pondent avoir proce de a un inventaire de la faune et la flore sur leur territoire, 44% ont re alise un diagnostic e cologique, et 30% ont mis en place un observatoire de la biodiversite .

Le soutien a l'agriculture biologique semble ge ne ralise (89% de re penses positives). Il se traduit le plus souvent par l'introduction croissante de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective et le soutien aux filie res courtes de type AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

Gouvernance

Une large majorite (59%) des grandes villes et agglome rations s'est aujourd'hui engage e dans une de marche d'Agenda 21 local ; cet engagement remonte au milieu de la de cennie, une majorite des de libe rations relatives aux agendas 21 ayant eu lieu entre 2003 et 2006. Le portage politique de la de marche d'agenda 21 local se situe le plus souvent au niveau du maire- adjoint ou du vice-pre sident en charge du de veloppement durable, parfois directement au niveau du maire ou du pre sident de l'assemble e communautaire.

84% des collectivite s ayant re pondu ont aujourd'hui un service de die au de veloppement durable, le plus souvent rattache directement au Directeur Ge ne ral des Services ou a l'un de ses adjoints. Huit ans apre s la loi sur la de mocratie de proximate vote e en 2002, on observe que les conseils de quartiers ne sont pas syste matiquement utilise s par les collectivite s dans le cadre de leurs de marches de de veloppement durable (56% des re penses) ; les grandes villes et agglome ration privile gient nettement les rencontres directes avec la population (du type Forums, ateliers) et la communication par voie de presse (88% chacune), devant l'envoi de questionnaires (56% des re penses e galement) pour impliquer et consulter les habitants.

Pour les intercommunalite s, les moyens mis en oeuvre pour inciter leurs communes membres a inte grer le de veloppement durable dans leurs projets sont avant tout d'ordre me thodologique : parmi celles nous ayant re pondu 80% apportent un soutien technique ou me thodologique (aide a la re alisation de diagnostics, outils, etc.),

40% proce dent a des formations des agents et des e lus des communes et 30% lancent des appels a projets sur des de marches de de veloppement durable. L'e coconditionnalite reste un mode d'action encore a de velopper pour encourager les parties prenantes a des pratiques de de veloppement durable : 43% des re pondants soumettent a de tels crites res leurs aides et subventions verse es aux associations, 30% les inscrivent dans les aides financie res verse es aux communes.

La quasi-totalite des grandes villes et agglome rations ont de sormais de fini une politique d'achats responsables (60%) ou projettent de le faire (33%). Dans ce domaine et par ordre d'importance de croissante, les collectivite s privile gient la participation a des re seaux d'acheteurs, la formation de leurs acheteurs, la re alisation d'un guide interne sur les achats responsables et la de finition d'une charte de l'achat public responsable, et enfin la mise en place d'un service de die .

Quatre ans apre s la publication d'un code des marche s publics reforc'ant la prise en compte des enjeux de de veloppement durable, l'insertion de clauses sociales et/ou environnementales dans les marche s publics tend a se ge ne raliser (dans plus de 9 collectivite s sur 10). Alors que les clauses sociales semblent inte gre es sur une majorite (59%) de marche , les clauses environnementales restent pour le moment inte gre es dans un peu moins de la moitie des marche s (48%).



Post-scriptum :

CONTACTS :

- ▶ BMJ Ratings : [Patrick Jolivet](#), responsable recherche & de veloppement
- ▶ AMGVF : [Se bastien Fournier](#), charge de mission communication, au 06 77 99 09 32
- ▶ Comite 21 : [Antoine Charlot](#) Responsable national du programme Territoires durables

[1] Enque te re alise e d'avril a juillet 2010 aupre s d'un echantillon de 32 grandes villes et agglome rations.